



COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

LUBUMBASHI, LE 30 DECEMBRE 2024

Les ONG ADDL et AFREWATCH exigent la mise en œuvre immédiate des mesures d'atténuation et de réparation pour préserver la vie et l'environnement des habitants du village NOA mis en péril par les activités minières de l'entreprise LUILU RESSOURCES

L'Association pour le Développement Durable de Luilu, ADDL, une ASBL communautaire de défense et promotion des droits des communautés riveraines, basée au Quartier Luilu, et l'Observatoire Africain des Ressources Naturelles, AFREWATCH, condamnent les mauvaises pratiques de l'entreprise minière LUILU RESSOURCES à la base de plusieurs problèmes sanitaires et environnementaux sur la communauté du village NOA¹, et exigent que des mesures d'atténuation et de réparation des dommages causés soient prises de toute urgence, afin de préserver la vie des milliers des personnes membres de cette communauté.

En effet, c'est depuis l'installation, en 2022, par la société LUILU RESSOURCES, de l'usine de traitement du cuivre et du cobalt au village NOA, que les habitants se plaignent des problèmes sanitaires et environnementaux qui seraient directement liés aux activités minières de cette entreprise.

Selon les habitants de ce village interrogés lors de nos enquêtes, chaque jour la communauté est exposée à des poussières provenant du passage incessant des camions transportant des minerais, mais aussi à des fortes odeurs d'acides émanant de l'usine chaque soir à partir de 18h. D'après ces témoignages, depuis la mise en service de cette usine, il est fréquemment observé dans ce village : les cas des toux et rhume persistants, des maux de tête et de gorge, des saignements du nez, des menaces d'avortements chez les femmes enceinte et des irritations cutanées chez les enfants ainsi que des destructions des cultures des agriculteurs locaux, mettant ainsi en péril leur moyen de subsistance.

*Malgré tous ces impacts négatifs et les plaintes de cette communauté, l'entreprise reste indifférente et ne fournit pas d'efforts pour appliquer les mesures d'atténuation prévues dans son PGES et ni indemniser les victimes. Les membres de la communauté approchés ont déclaré à cet effet ce qui suit : « **Nous souffrons beaucoup et risquons de mourir tous. L'odeur est très forte. Que le gouvernement nous vienne en aide, sinon qu'il prépare les cercueils pour nous enterrer** ».*

¹ Le village Noa est situé dans le groupement Mwilu, secteur Luilu, territoire de Mutshatsha, dans la Province du Lualaba en République Démocratique du Congo.

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 29, Avenue Nyangwe, Quartier Golf Lido, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC +243 82 230 48 00 : +243 81 85 77 577

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org

ADDL et AFREWATCH condamnent par ailleurs l'indifférence manifeste de cette entreprise, qui malgré des nombreuses plaintes de la communauté, ne prend aucune mesure soit pour atténuer les impacts négatifs de ses activités sur la santé et l'environnement, soit encore pour réparer les préjudices subis par cette communauté. Elles condamnent par la suite, l'inaction des autorités et de tous les services de l'Etat en charge de la protection de l'environnement et de l'application du code minier.

Ces deux organisations attirent l'attention tant de l'entreprise minière LUILU RESSOURCES, de l'ACE et de la DPEM ainsi que des autorités provinciales du Lualaba sur l'urgence d'intervenir afin de protéger la santé de cette communauté et préserver leur environnement en mettant en œuvre les recommandations ci-après :

Au Gouvernement Provincial du Lualaba de :

- Coordonner avec les services responsables pour s'assurer que la société LUILU RESSOURCES respecte les normes environnementales et applique les mesures d'atténuation et de réhabilitation contenues dans son PGES ;
- Prendre des mesures conservatoires pour empêcher l'exposition des communautés aux impacts néfastes sur leur santé et leur environnement ;
- S'assurer que les victimes soient identifiées et reçoivent réparation.

A la DPEM et l'ACE de :

- Diligenter un audit environnemental sur l'ensemble des activités de LUILU RESSOURCES ;
- S'assurer régulièrement que les activités de LUILU RESSOURCES se déroulent conformément aux dispositions du code minier, à son EIES ainsi qu'à son PGES.

A LUILU RESSOURCES de :

- Évaluer les dégâts causés par son projet minier sur l'environnement et la vie des habitants du Village Noa et prendre de toute urgence des mesures nécessaires d'atténuation ;
- Informer la communauté de Noa du contenu de son étude d'impact environnemental ainsi que des mesures d'atténuation et réhabilitation prévues ;
- Identifier et prendre en charge tous les cas de maladie causés par les odeurs d'acide et la poussière dues à ses activités minières ;
- Identifier et indemniser les propriétaires des champs détruits par ses acides ;

Aux habitants du Village Noa de :

- S'organiser et déposer formellement leurs plaintes auprès de la société LUILU RESSOURCES et auprès des autorités tant politico-administratives que judiciaires afin d'être rétablis dans leurs droits.

AFREWATCH – ADDL

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 29, Avenue Nyangwe, Quartier Golf Lido, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC +243 82 230 48 00 : +243 81 85 77 577

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org